

## Mesures réseau Beauregard

### 1. Surfaces herbagères

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
611 612	PREXT PRPIN	M1 M2	<p><u>Mesure standard</u> : à chaque coupe, laisser 10% de la surface non fauchée. L'emplacement de la surface non fauchée change à chaque coupe ou au moins une fois par an. La surface non fauchée doit être protégée de la pâture d'automne et laissée sur pied jusqu'à l'année suivante.</p> <p>OU</p> <p><u>Surfaces de qualité II</u> : la fauche peut être retardée de 15 jours sans bande refuge. La mesure s'applique même si la surface n'a obtenu la qualité II que partiellement.</p> <p>OU</p> <p><u>Mesure batraciens</u> : mise en place d'un plan d'eau favorable aux espèces cibles (min. 2m<sup>2</sup> et max. 1% de la surface), pas de bande refuge.</p>
617	PAEXT	M3	Au moins une structure tous les 50 ares. Elle doit mesurer au moins 2 m <sup>2</sup> . Structures admises : arbres indigènes, arbustes, plans d'eau, tas de pierres, de branches, rochers, souches, surfaces de sol nu, surface permanente exclue de la pâture.
851	SULIT	M5	Maintenir une bande refuge non fauchée sur 10% de la surface. La bande refuge peut rester 2 ans au même endroit. OU Mise en place d'un plan d'eau favorable aux espèces cibles (min. 2m <sup>2</sup> et max. 1% de la surface), pas de bande refuge.
634	PRRIV	M7	Maximum 2 coupes par année. Pas de pâture d'automne et mise en place d'une microstructure par 200 m linéaire.

### 2. SPB sur terres ouvertes

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
556 557	JAFLO JATOU	M8 M9	Largeur minimale 6m. Pas de mise en place le long des routes cantonales.
555 559	BCULT OURLETS	M10	Largeur minimale 3m. Pas de mise en place le long des routes cantonales
Attribut de culture	Céréales en semis espacé	M11	La surface reste constante pendant toute la durée du projet. Elle peut être remplacée par une autre SPB sur TA de surface équivalente. Largeur minimale de 18m. La surface doit être à plus de 50m d'une route à fort trafic. Si cette distance ne peut pas être respectée, le sens du semis doit être parallèle à la route.

### 3. Eléments ligneux

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
852	HAIES	M6	<u>Haie</u> : tailler de manière sélective les espèces à croissance rapide et laisser pousser les plantes épineuses. Laisser un tas de branches ( $\varnothing > 1\text{m}^2$ ) dans la haie env. tous les 50m <u>Bande herbeuse</u> : faucher la bande herbeuse par tronçons sur la moitié de la surface. Fauche de la deuxième moitié au plus tôt 6 semaines après la première coupe.
921 922 923	AFHTI Noyers Châtaig.	M12	Installer un nichoir pour 10 arbres sur la surface d'exploitation (cavités naturelles et hôtels à insectes admis). Les nichoirs doivent être nettoyés chaque année.
924	AINDI	M13	Poser un nichoir pour 5 arbres sur la surface d'exploitation (cavités naturelles et hôtels à insectes admis). Les nichoirs doivent être nettoyés chaque année. OU Conserver/installer une structure au pied de l'arbre de $0.5\text{m}^3$ (arbre avec beaucoup de bois mort, buissons, tas de pierres, tas de bois, lierre, hôtel à insectes, plans d'eau) pour 5 arbres sur la surface d'exploitation.